

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

# CORRIGE

## Partie secourisme ( 7 points )

1 - Protéger ( 5x 0.5 pt = 2,5 pts)

Examiner  
Alerter  
Secourir  
Surveiller

2 - Appuyer sur l'arrêt d'urgence de la dégauchisseuse Pour éviter ( 1 pt)  
Dégager tout ce qui peut gêner (bois,...) un nouvel  
Eloigner la victime de la machine accident  
Eloigner les collègues

3 - (n° d'appel :112-15-18) (4x 0.5 pt = 2 pts)  
- Adresse de l'accident  
- Nature de l'accident  
- Nombre et état des victimes  
- Gestes de secours en cours d'exécution

4 - Arrêter le saignement---Boucher la plaie avec la paume de la main---- Compression manuelle (0.5 pt)  
Pour éviter une aggravation de l'état de la victime : -Faire allonger la victime. (0.5 pt)  
Faire un tampon relais  
Surveiller l'efficacité de la technique utilisée.  
Couvrir la victime sauf la plaie. Réconforter la victime (0.5 pt)

## Partie biologie (6 points )

1 - Captage de l'onde sonore : le son pénètre dans le conduit auditif par l'intermédiaire du pavillon de l'oreille et provoque la vibration du tympan .

Transmission de l'onde sonore : cette vibration entraîne à son tour la vibration de la chaîne des osselets.

Transformation de l'onde sonore en message nerveux :cette vibration atteint le liquide de la cochlée ou limaçon dans lequel s'effectuera la traduction du phénomène physique (vibration sonore) en un phénomène électrique. Les influx nerveux produits sont recueillis par le nerf auditif et conduits au cerveau où ils seront interprétés. (1.5 pts)

2 - lésion de l'oreille externe et moyenne notamment au niveau du tympan il s'agit d'une surdité de transmission temporaire (1pt)

-lésion de l'oreille interne, notamment des cellules ciliées de la cochlée, ou du nerf auditif il s'agit alors d'une surdité de perception irréversible. (1pt)

|  |                            |                   |                  |                           |
|--|----------------------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| Groupement inter académique II                             | Session<br>2004            | Facultatif : code |                  |                           |
| Examen et spécialité<br>BP Menuisier – BP Charpentier      |                            |                   |                  |                           |
| Intitulé de l'épreuve<br>Hygiène, prévention et secourisme |                            |                   |                  |                           |
| Type<br>CORRIGE  | Facultatif : date et heure | Durée<br>1 h      | Coefficient<br>1 | N° de page / total<br>1/2 |

3 - Risque de lésion auditive à partir de 85 dB. (0.5 pt)

4 - Autres effets : fatigue, perturbation du sommeil, diminution de l'attention et de la concentration intellectuelle, augmentation de l'agressivité, troubles de la mémoire, stress, (1 pt)

conséquences : manque d'efficacité , de précision dans le travail

détérioration de la relation et de la communication entre les salariés et les responsables  
risque d'accident plus élevé (1pt)

### Partie prévention ( 7 points )

1 - Mesures de prévention (3 pts) :

- Prévention intrinsèque(ou à la source) :choisir des machines moins bruyantes,..
- Protection collective : traitement acoustique des parois de l'atelier, encoffrement, pose d'écrans,...
- Protection individuelle :port de bouchons d'oreille, casque,...

2 - Autres risques : amputation ou section doigt, infection, brûlure chimique,.... (1 pt)

3 - L'inspecteur du travail (1 pt)

Lorsque la réglementation n'est pas appliquée, après avertissement à l'employeur, l'inspecteur peut dresser un procès verbal à l'entreprise. (0.5 pt)

4 - La feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle (ou triptyque). ( 0.5 pt)

Missions du médecin du travail (1 pt) :- Surveillance médicale des salariés,

- Rôle préventif, conseiller en matière d'hygiène et de sécurité,
- Consacrer un tiers de son temps à l'examen des postes de travail,
- Aptitude du salarié à occuper son poste,.

|                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| BP Menuisier – BP Charpentier     | Rappel codage |
| Hygiène, prévention et secourisme | 2/2           |